

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024**

Nombre de Conseillers :	En Exercice :	15
	Présents :	13
	Votants :	13

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : Jeudi 21 Mars 2024

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, PARENT Philippe, DUVAL Léon, GENOUX-PRACHEX Lionel, CARRILLAT Olivier, Monsieur ROTH Jean-Luc.
Mesdames BONIER Laurence, BAYAT-RICARD Marianne, ALLARD-VAUTARET Claire, VALLENTIEN Jennifer, LAMARLE Nadège, GONTHIER-GEORGES Céliane.

Excusés : Madame COINDET Jocelyne.

Absent : Monsieur BOURDIN Fabian,

LAMARLE Nadège a été élue secrétaire.

VOTE DES TAUX DES TAXES

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

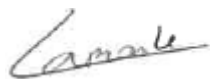
Il est proposé, suite à ces informations, d'augmenter les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 pour les fonciers bâti et non bâti de 2%, maintenir le taux de taxe d'habitation et de les porter taux pour 2024 à :

- **Foncier bâti : 18.93%**
- **Foncier non bâti : 28.02%**
- **Taxe d'habitation : 13,10%**

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance
LAMARLE Nadège



Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES